



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CHROMATOGRAPHE EN PHASE GASEUSE/SPE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162933/A	Date 2015-11-18
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-162933	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-941-68422	
File No. - N° de dossier pv941.W8486-162933	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-29	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martins, Christina	Buyer Id - Id de l'acheteur pv941
Telephone No. - N° de téléphone (613) 355-1973 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de
l'équipement scientifique, des produits photographiques et
pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	QUALITY ENGINEERING TEST ESTABLISHMENT (QETE) NATIONAL PRINTING BUREAU 45 SACRE COEUR BOULEVARD RAMP NO 7 GATINEAU QC K1A 0K2 CANADA	W8486	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. NDHQ DGLEPM DLP 4-4-2-1 OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	GAS CHROMATOGRAPH/HIGH RES. MASS S PECTROM. CHROMATOGRAPHE EN PHASE GASEUSE/SPECTROMETRE DE MASSE A HAUTE RESOLUTION (CG/SMHR) ET ACCESSOIRES en conformité avec l'exigence figurant à l'annexe "A" Transport, l'installation , l'étalonnage, la maintenance , des licences , de la formation , des manuels, des mises à niveau de logiciels et la maintenance inclus .	D - 1	W8486	1	LOT	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Contrat de défense
- 6.12 Instructions pour l'expédition - livraison à destination
- 6.13 Clause du guide des CUA
- 6.14 Livraison, inspection et acceptation

Liste des annexes :

ANNEXE A – BESOIN
ANNEXE B - BESOIN/BASE DE PAIEMENT
ANNEXE C - LISTE COMPLETE DES DIRECTEURS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous «l'Annexe A» et à la Partie 6, article 6.2.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante jours
Insérer : quatre-vingt dix jours

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T

Condition du matériel

2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
- Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)
- Section III: Attestations (un (1) exemplaire)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologique (<http://www.tpsgcpgwsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission:

3.1.1 Formation (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Une formation d'au moins un jour sur le fonctionnement et la maintenance de base du système doit être donnée sur place à un maximum de cinq utilisateurs. Tous les coûts liés à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

La formation doit être donnée pendant les heures normales de travail (de 8 h à 16 h).

Veuillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex@ltpc@ la durée, la portée, etc. :

3.1.1.1 Séances de formation avancée (option d'achat)

Les soumissionnaires doivent proposer au moins quatre jours de séances de formation avancée données à un maximum de deux utilisateurs dans les installations du fabricant d'équipement d'origine (FEO) ou sur place. Les séances de formation avancée doivent être données de 12 à 18 mois après la fin de l'installation. La formation doit notamment porter sur la maintenance et l'entretien du chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse à haute résolution (CG-SMRH). Elle doit également porter sur le dépannage et la résolution de

problèmes, de même que sur le fonctionnement normal du CG-SMRH, y compris les logiciels ou les pièces, le cas échéant.

Des séances de formation doivent être données hors site (inclure les frais de scolarité et le coût du matériel de formation) et sur place (inclure tous les frais de déplacement et de subsistance de l'entrepreneur). Tous les manuels doivent être fournis à chaque participant. Tous les coûts liés aux séances de formation données sur place et hors site doivent être compris dans le prix proposé.

Les séances de formation données sur place et hors site doivent être offertes en anglais ou en français, ou dans les deux langues. La langue choisie sera indiquée au moment de la demande.

La date et l'heure exactes des séances de formation données hors site et sur place seront convenues entre l'entrepreneur et le responsable technique indiqués dans le présent document.

3.1.2 Service (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le CG-SMRH doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix indiqué pour une période d'un an.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Le FEO doit répondre aux demandes de réparations urgentes dans les cinq jours ouvrables suivant la demande de service.

Veuillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission (*pour information seulement*) :

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation).
Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

- b) Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.

- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.

- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.

- e) Les travaux de maintenance exécutés sur place pendant une période d'un an doivent être indiqués, y compris leur coût.

- f) Les mises à niveau logicielles effectuées pendant une période de cinq ans doivent être indiquées, y compris leur coût.

- g) Tous les logiciels privés doivent être fournis dans leur version la plus récente et pouvoir être installés, exploités et mis à jour hors ligne.

- h) Tous les logiciels privés doivent être fournis avec une licence complète pour utilisateur final (sans limites de temps) et une copie sur CD ou DVD.

3.1.3 Produits offerts (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____
Numéro de modèle ou de la pièce : _____
Documentation jointe : Oui (____) Non (____)

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941 W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.1.4 Lieu de fabrication ou d'expédition (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement : _____

Code postal : _____

3.1.5 Livraison (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Bien que la livraison soit demandée au plus tard le 31 mars 2016, la meilleure date de livraison que peut offrir le soumissionnaire est le _____.

3.1.6 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 6.5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

Section II: Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme pour la fourniture, l'installation, l'étalonnage, la maintenance, les licences, la formation, les mises à niveau logicielles, les mises à jour logicielles et les manuels, (DDP) (Gatineau, Québec), taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, le cas échéant. Les frais de transport jusqu'à destination et tous les droits de douane et d'accise applicables doivent être inclus dans le prix.

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

3.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change

2013-11-06

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE):** Les prix doivent être fermes, DDP rendus droits acquittés (Gatineau, Québec).

2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE):**

a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

Inclus : Oui : _____

3. **CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**

4. Il convient de souligner que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer (voir la partie 5).

5. Le certificat de conformité du fabricant doit accompagner le CG-SMRH fourni.

4.1.2 Évaluation financière

Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDA (Gatineau, Québec) Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale et des quantités supplémentaires ainsi que le coût pour les articles optionnels. Les quantités optionnelles seront utilisées pour chaque année d'option.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les quantités supplémentaires et les articles optionnels) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs. Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s). Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la section «Détail des articles».

6.2.1 Besoin optionnel – Plan de maintenance (maximum de quatre périodes supplémentaires d'un an)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer un plan de maintenance pendant un maximum de quatre périodes supplémentaires d'un an, selon les mêmes conditions et aux prix indiqués dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'une des options susmentionnées dans les quatre années suivant l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Pendant une période de quatre ans suivant l'attribution du contrat, l'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.2.2 Besoin optionnel – Séances de formation avancée sur place (maximum de deux périodes supplémentaires d'un an)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des séances de formation avancée sur place pendant un maximum de deux périodes supplémentaires d'un an, selon les mêmes conditions et aux prix indiqués dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'une des options susmentionnées dans les quatre années suivant l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Pendant une période de deux ans suivant l'attribution du contrat, l'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.2.3 Besoin optionnel – Séances de formation avancée hors site (maximum de deux périodes supplémentaires d'un an)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des séances de formation avancée hors site pendant un maximum de deux périodes supplémentaires d'un an, selon les mêmes conditions et aux prix indiqués dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'une des options susmentionnées dans les quatre années suivant l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Pendant une période de deux ans suivant l'attribution du contrat, l'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.2.4 Installation

Les travaux d'installation et d'étalonnage exécutés sur place à l'égard du CG-SMRH doivent être autorisés par le FEO.

Les travaux d'installation et d'étalonnage doivent être réalisés dans les trente jours civils suivant la livraison d'un CG-SMRH complet satisfaisant à toutes les exigences indiquées à l'Annexe A, y compris en ce qui concerne l'ensemble des accessoires, du matériel, des logiciels, des manuels et des autres documents.

Les travaux d'installation et d'étalonnage doivent être réalisés pendant les heures normales de travail (de 8 h à 16 h).

6.2.5 Manuels

Un ensemble de manuels et de documents d'information portant sur le fonctionnement, la maintenance et le dépannage du CG-SMRH complet, ainsi qu'une liste des pièces de rechange, doivent être fournis en format électronique avec le CG-SMRH. Tous les documents et les manuels concernant le CG-SMRH doivent être fournis en anglais et traiter de l'étalonnage, du fonctionnement et de la maintenance du système.

6.2.6 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus de cinq utilisateurs.

6.2.7 Service

Le CG-SMRH doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix indiqué pour une période d'un an.

6.2.8 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de cinq ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque : Le terme « mises à jour » désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme « versions » désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4003(2010-08-16) Les Conditions générales supplémentaires – Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4004(2013-04-25) Les Conditions générales supplémentaires – Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.

6.5 Autorités

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Christina Martins
Spécialiste en approvisionnements
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 6A2
Gatineau (Québec)
K1A 0S5

Téléphone: 613-355-1973
Télécopieur: 819-956-3814
Christina.Martins@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique (À REMPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)

Le responsable technique pour ce contrat est:

Nom: _____
Titre: _____
Organisation: _____
Adresse: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués

6.5.3 Responsable des achats (À REMPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)

Le responsable de l'achat pour le contrat est:

Nom: _____
Titre: _____
Organisation: _____
Adresse: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Le responsable des achats est chargé d'administrer le contrat et d'autoriser tous les travaux réalisés dans le cadre du contrat.

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (À REMPLIR)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit:

Renseignements généraux

Nom: _____
No de téléphone: _____
No de télécopieur: _____
Courriel: _____

Suivi de la livraison

Nom: _____
No de téléphone: _____
No de télécopieur: _____
Courriel: _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – Prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme, comme il est indiqué au point un du contrat, de _____ \$ (*inscrire le montant uniquement au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont compris, mais les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Besoin optionnel – Plan de maintenance (maximum de quatre périodes supplémentaires d'un an)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un prix ferme comme il est stipulé dans l'annexe B, rendus droits acquittés (DDP) (Gatineau, Québec) selon les Incoterms 2000. Incoterms 2000. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus, le cas échéant.

6.6.3 Besoin optionnel – Séances de formation avancée sur place (maximum de deux périodes d'un an)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un prix ferme comme il est stipulé dans l'annexe B, y compris les frais de déplacement et de subsistance ainsi que le coût du matériel de formation, (DDP) (Gatineau, Québec) selon les Incoterms 2000. Incoterms 2000. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus, le cas échéant.

6.6.4 Besoin optionnel – Séances de formation avancée hors site (maximum de deux périodes d'un an)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un prix ferme comme il est stipulé dans l'annexe B, y compris les frais de scolarité et le coût du matériel de formation, (DDP) (Gatineau, Québec) selon les Incoterms 2000. Incoterms 2000. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus, le cas échéant.

6.6.5 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à "l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

POUR OBTENIR RAPIDEMENT LES PAIEMENTS, ASSUREZ-VOUS QUE LE NUMÉRO DE CONTRAT OU LE NUMÉRO DE BON DE COMMANDE FIGURENT SUR TOUS LES DOCUMENTS.

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- (a) L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement. Le numéro de série du contrat: W8486-162933 doit apparaître sur toutes les factures.
- (b) Un exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée à l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8.2 SACC Manual Clauses

H1001C Paiements multiples 08/05/12

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les Conditions générales 2010A (2015-09-03) - biens (complexité moyenne);
- (c) les Conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) - Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- (d) les Conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25) - Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence - s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- (e) Annexe A, Besoin;
- (f) Annexe B, Besoin / Base De Paiement; et
- (g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (insérer la date de la soumission)

6.11 Contrat de défense

Clauses du Guide des CUA A9006C(2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: rendu droits acquittés (DDP) (Gatineau, Quebec) selon les Incoterms2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

6.13 Clauses du Guide des CCUA

A2000C OU	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C A9062C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2006-06-16 2011-05-16
B1501C	Équipement électrique	2006-06-16

6.14 Livraison, inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE A
BESOIN
CHROMATOGRAPHE EN PHASE GASEUSE/SPECTROMETRE DE MASSE A HAUTE RESOLUTION
(CG/SMHR) ET ACCESSOIRES

Background:

Contexte :

Le système de chromatographe en phase gazeuse/spectrometre de masse a haute resolution (CG/SMHR) et accessoires est requis pour effectuer un large éventail d'analyses chimiques qualitatives et quantitatives. Par exemple, l'identification sans équivoque de composés chimiques dans des échantillons d'enquêtes, d'impuretés et d'additifs and les carburants d'aviation et produits pétroliers, la caractérisation de matériaux énergétiques et l'analyse de traces de contaminants dans des échantillons environnementaux, des résidus de pesticides dans des vêtements de protections militaires et l'identification de composés chimiques inconnus dans une multitude de projets investigatifs. Le système sera aussi utilisé pour élucider la composition chimique d'une variété de matrices pour des études environnementales ou confirmer la composition chimique de produits industriels utilisés par les Forces Armées Canadiennes.

Les vendeurs doivent identifier de façon concise, pour chacune des exigences obligatoires de cet annexe, la page, le paragraphe(s) et sou-paragraphe(s) de leur offre documentée qui est en lien avec chacune de ces exigences.

Le système de chromatographe en phase gazeuse/spectrometre de masse a haute resolution (CG/SMHR) et accessoires doit se conformer avec chacune des spécifications détaillées ici bas:

A. Exigences de la spécification

1. Le système CG-SMHR doit inclure les composantes complètement intégrées et compatibles suivantes: un chromatographe en phase gazeuse (CG), un spectrometre de masse a haute resolution (SMHR), un autoéchantillonneur, les pompes a vides requises et une station de contrôle informatisée ainsi qu'une suite de logiciels spécialisés.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

2. Le CG-SMHR doit être capable d'effectuer des expériences SM/SM via l'utilisation d'une cellule de collisions a énergie ajustable.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

3. Le CG-SMHR doit avoir des sources d'ionisation interchangeable par l'utilisateur, dont une source a impact électronique (IE) a énergie variable ainsi qu'une source d'ionisation chimique positive et négative (NCI et PCI).

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

4. Le four du chromatographe en phase gazeuse (CG) doit pouvoir accommoder 2 colonnes capillaires de petit diamètre de 60 mètres de longueur et être programmable de -40 a 400°C avec refroidissement au CO₂ et des taux de chauffage de 100°C/min. ou plus.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. Un des port d'injection doit permettre la technique d'injection directe alors que l'autre doit être compatible avec des doublures de port d'injections commercialement disponibles remplies d'adsorbants comme le Tenax, Carbopack, billes et laine de verre pour la capture de grand volumes d'échantillons gazeux.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

6. Le CG doit comprendre le contrôle électronique de la pression (EPC) de tous les gas ainsi que de la capacité de rétrobalayage des colonnes capillaires et une reproductibilité de temps de rétention de 0.1 seconde ou plus petit ainsi que le contrôle de débit et pression constant(e) et programmable.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

7. Le CG-SMHR doit permettre d'interchanger la colone et la source sans briser le vide du SMHR.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

8. La suite logicielle du CG-SMHR doit permettre la configuration, le réglage automatique (tuning) et l'opération du système CG-SMHR ainsi que l'acquisition, le traitement et la mise en rapport des données.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

9. La suite logicielle du CG-SMHR doit inclure des outils pour le traitement de données qualitative et quantitative de données provenant de chromatogrammes en phase gazeuse en spectrometrie de masse exacte et en SM/SM incluant l'intégration manuelle et automatique des pics, la déconvolution, la quantification, et l'identification automatique des pics via la recherche des bases de données spectrales générées par l'utilisateur ainsi qu'avec la base de donnée spectrale NIST 14 fournie.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

10. La suite logicielle doit inclure des outils d'analyse statistiques et de profilage moleculaire pour les données de CG-SMHR pour effectuer l'identification rapide des différences chimiques majeures et des relations entre les composées, les groupes et les échantillons.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

11. Le CG-SMHR doit inclure des outils logiciels pour comparer et visualiser les données de nombreux groupes d'échantillons permettant l'identification rapide des caractéristiques uniques en utilisant l'analyse des composants principaux pour les échantillon a matrices complexes.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

12. 13. Le CG-SMHR doit inclure un accessoire d'alimentation sans interruption (ASI), approuvé par le fabricant du CG-SMHR et compatible avec le système CG-SMHR pour les interruptions de courant de courte durée et les variations de voltages.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

13. Le système CG-SMHR doit inclure un autoéchantillonneur équipé de toute les composantes nécessaires pour effectuer les techniques automatisées d'introduction d'échantillon suivantes: liquide, espace de tête chauffée, micro extraction en phase solide (SPME-CG) et la désorption thermique de tubes commerciaux de 1/4» diamètre (TD-CG).

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

14. L'autoéchantillonneur doit comprendre des plateau d'échantillons interchangeables de capacité minimum de 75 flacons pour échantillonneur automatique de 2 ml, de 30 flacons pour échantillonneur automatique de 10 ou 20 ml et de 75 tubes de désorption thermique.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

15. L'autoéchantillonneur doit inclure un agitateur compatible avec 6 flacons pour échantillonneur automatique de 10 ou 20 ml simultanément et permettant une température d'incubation de 50 a 180°C.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

16. L'autoéchantillonneur doit inclure un plateau d'échantillon refroidi électro-mécaniquement (Peltier) de 4°C a 50 °C, pouvant accueillir un minimum de 50 flacons pour échantillonneur automatique de 2 ml.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

17. L'autoéchantillonneur doit inclure la capacité d'autoéchantillonner des échantillon gazeux a partir de sac Tedlar.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

18. L'autoéchantillonneur doit inclure un mélangeur a vortex et un accessoire d'échange automatisé d'outils tel que les seringues pour effectuer l'addition automatisé de standard interne et la dilution d'échantillons.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

19. Le CG doit être équipé de 2 port d'injections a température programmable capable d'effectuer les techniques d'injections a haute et basse température, a pression pulsés, avec et sans division (SSL) ainsi que a grand volumes d'injections avec des températures programmables de -150°C (avec refroidissement a l'azote liquide) à 425°C avec des taux de chauffage de 10°C/sec ou plus rapide.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

20. Au moins un des port d'injections du CG (un ou l'autre) doit être compatible avec l'autoéchantillonneur et les modes d'introduction d'échantillon listés.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

B. Exigences obligatoires physiques

1. Les dimensions du CG-SMHR doivent avoir un maximum de 125 cm de profond, 200 cm de large et 150 cm de haut pour l'installation sur une paillasse de laboratoire standard, en excluant les composantes de la station informatisée.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

2. Les composantes du système doivent utiliser le courant électrique nord américain standard, soit 100-120 ou 220-240VAC (+/- 10%) à une phase et 60 Hz.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

C. Exigences obligatoires de performance:

1. Le système CG-SMHR doit permettre le réglage automatisé (autotune) pour l'optimisation routinière de la performance du spectromètre de masse.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

2. Le système CG-SMHR doit rencontrer simultanément les spécifications énumérées dans les exigences obligatoires de performance. L'utilisation de jeux de paramètres différents pour rencontrer les spécifications individuelles ne sont pas acceptables sauf pour le changement de source d'ionisation comme l'IE et NCI et PCI.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

3. La pleine plage de masse du CG-SMHR doit s'étendre de 25 à 1500 unité de masse atomique uma ou plus grand.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

4. Le CG-SMHR doit avoir une résolution de masse de 10000 (FWHM) ou plus grand pour la plage de masse balayée de 100 à 1500 uma ou plus grand.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

5. Le CG-SMHR doit permettre une exactitude de masse de 5 ppm ou mieux (plus petit est mieux) pour la plage de masse balayée de 100 à 1500 uma ou plus grand.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

6. Le CG-SMHR doit être capable d'une vitesse de balayage de 25 spectre de masse par secondes pour la pleine plage de masse.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

7. Le CG-SMHR doit permettre une sensibilité en balayage de pleine plage de masse IE de 10 femtogrammes de OFN injecté sur colonne avec un rapport de signal sur bruit (RMS) de 10 ou plus grand et une sensibilité en balayage de pleine plage de masse PCI de 1 picogramme de BZP avec un rapport de signal sur bruit (RMS) de 10 ou plus grand.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

8. La plage dynamique du detecteur du CG-SMHR doit offrir 5 ordres de magnitude ou plus grand.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

Accessoires:

1. Le CG-SMHR doit être fourni avec toutes les pièces consommables requises pour le fonctionnement normal d'une année d'opération incluant aussi:

- flacons pour échantillonneur automatique de 2, 10 et 20 ml (min. qté. = 200 ch.)
- seringues liquides pour échantillonneur automatique (6ch.)
- seringues pour espace de tête chauffée pour échantillonneur automatique (3ch.)
- toutes les ferrules pour le CG (emballage de 10 ch.)
- Les septums de port d'injections (50 ch.) et les ensembles de pièces d'entretien routinier de port d'injections (3 ch.)
- Un assortiment de fibres de micro extraction en phase solide pour multiple applications (2ch.) incluant des fibres en PDMS, acrylate et charbon.
- Des tubes de desorption thermique rempli de Tenax, PDMS, Carbopack B/X, qté. =25 de chaque type.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

2. Le CG-SMHR doit inclure tous les régulateurs de gas, les tuyaux de gas (jusqu'à 4 m de longueur) et tous les filtres de gas requis, incluant 1 filtre de rechange pour chaque filtre requis.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

3. Le CG-SMHR doit inclure tout les outils requis pour l'entretien normal.

Référence dans l'offre documentée du vendeur : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B
BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le ministère de la Défense nationale souhaite établir un marché pour la fourniture, l'installation, l'étalonnage, la formation, les manuels, les mises à niveaux de logiciel, la maintenance, les licences et

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

les mises à jour de logiciels pour un chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse à haute résolution (CG-SMRH).

Ce marché comprend une option irrévocable pour l'achat des services suivants :

- Un plan de maintenance pour une durée maximale de quatre périodes supplémentaires d'un an (inclus).
- Des séances de formation avancée sur place pour une durée maximale de deux périodes d'un an.
- Des séances de formation avancée hors site pour une durée maximale de deux périodes d'un an.

Description	Qté	Prix unitaire ferme tout compris	Prix unitaire ferme tout compris pour la période d'option 1 (jusqu'à un an à compter de la date d'attribution du contrat)	Prix unitaire ferme tout compris pour la période d'option 2 (jusqu'à deux ans à compter de la date d'attribution du contrat)	Prix unitaire ferme tout compris pour la période d'option 3 (jusqu'à trois ans à compter de la date d'attribution du contrat)	Prix unitaire ferme tout compris pour la période d'option 4 (jusqu'à quatre ans à compter de la date d'attribution du contrat)
CG-SMRH	1	\$ _____				
PLAN DE SERVICE ANNUEL (OPTION)	Par année		\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
SÉANCES DE FORMATION AVANCÉE SUR PLACE (OPTION)	Par utilisateur (maximum de deux utilisateurs)		\$ _____	\$ _____		
SÉANCES DE FORMATION AVANCÉE HORS SITE (OPTION)	Par utilisateur (maximum de deux utilisateurs)		\$ _____	\$ _____		

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162933/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162933

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
pv941W8486-162933

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv941
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS
(Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____